

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2011

Le dix huit mars deux mille onze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 11 mars 2011 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, CHARCOT Catherine, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DUPUIS Alain, FAYARD Monique, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale,

Pouvoirs : M. CHAUVE Pierre à M. BOILE Antoine
M. FOURNIER Michel à M. CORGER Hervé
M. CHAPEY Gérard à M. DUPUIS Alain
M. BOISSAT Paul à M. ASTIER Raymond
Mme DEBAIN Christiane à Mme MIZOULE Jacqueline

Sophie MITON est arrivée en cours de séance.

Secrétaire de séance : Antoine BOILE

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose de rajouter 8 délibérations à l'ordre du jour :

- Acquisition terrain EPF pour la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat,
- Ouvertures de crédit
- Autorisation signature contrat Magnus
- Autorisation signature convention SOCOTEC
- Encaissement chèque sinistre
- Logements sociaux : programme définitif
- Autorisation signature du Maire contrat/convention : 4000 €
- Convention de mise à disposition avec EPF/SMAF Bâtiment AC 20

ORDRE DU JOUR :

- Comptes de gestion : commune, assainissement, biens sections
- Remise gracieuse « pénalités retard »
- Renouvellement poste secrétariat de mairie
- Infos sur les commissions
- Questions diverses

1. AUTORISATION CONVENTION SOCOTEC

Monsieur le Maire expose que suite au changement du système de chauffage à la salle FJEP rue du Moulin, il y a lieu de l'autoriser à signer la convention avec SOCOTEC concernant la vérification de la conformité des travaux avant mise sous tension des installations électriques.

VOTE : pour à l'unanimité des présents

2. AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT MAGNUS

M. le maire expose qu'en date du 1^{er} janvier 2009, deux contrats ont été signés avec la Société MAGNUS :

- abonnement au service de télémaintenance via Internet
- contrat de suivi de progiciels

Aucune délibération n'ayant été prise, Monsieur le Trésorier payeur demande de régulariser afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces contrats.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

3. OUVERTURES DE CREDIT

Compte 092 Bâtiments divers

Suite à une obligation de passer du tarif bleu au tarif jaune, des travaux ont été réalisés sur le système de chauffage à la salle FJEP rue du Moulin.

Pour payer ces travaux avant le vote du budget 2011, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2135 Opération 092 « bâtiments divers » la somme de 6902.00 € qui sera inscrite au budget 2011.

Des travaux ont été réalisés dans la salle du FJEP rue du Moulin. Pour payer ces travaux avant le vote du budget 2011, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2135 opération 092 Bâtiments divers, la somme de 2450 € qui sera inscrite au budget 2011.

Compte 105 Voirie Urbaine :

Des travaux de voirie ont été réalisés. Pour payer ces travaux avant le vote du budget 2011, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2151 opération 105 Voirie Urbaine, la somme de 2919.59 € qui sera inscrite au budget 2011.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

4. ACQUISITION TERRAIN EPF pour la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat :

Monsieur le maire explique que la Communauté de communes Limagne d'Ennezat désire acquérir des terrains sur la zone du Biopôle, par l'intermédiaire de l'Epf smaf, pour des aménagements futurs. Pour ce faire, le Conseil municipal doit autoriser cet achat par l'EPF/ Smaf des parcelles cadastrées :

YN 7 Les Vergnes d'une superficie de 4 ha 04a 90ca

YN 11 Le Grand Marais d'une superficie de 1ha 91a 39ca

pour les revendre à la Communauté de Communes.

L'article L 324.1 du code de l'urbanisme issu de la loi Solidarité Renouvellement Urbain prévoit en effet, dans son dernier alinéa :

« Aucune opération de l'établissement public ne peut être réalisée sans l'avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue. Cet avis est réputé donné dans un délai de deux mois à compter de la saisine de la commune ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

5. ENCAISSEMENT CHEQUE SINISTRE

Lors du bal du 31 octobre 2010 organisé par le Comité Communal d'Animation, des dégradations ont été constatées dans la salle des fêtes :

- une chaise pour un montant de 36.41 €
- porte pour un montant de 263.12 €

Soit un total de 299.53 €.

Le CCA vient de procéder au remboursement.

Il conviendrait :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

6. Comptes de gestion : Commune, Assainissement, Biens sections

Le Conseil municipal valide les comptes de gestion (commune, M49, et biens de section) conformes aux comptes administratifs 2010.

7. REMISE GRACIEUSE « pénalités retard »

Le Conseil autorise la remise gracieuse des pénalités de retard survenues lors d'un paiement différé de la Taxe Locale d'Equipement d'un montant de 53.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

8. RENOUELEMENT POSTE SECRETARIAT MAIRIE

Un contrat de poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe a été créé pour une durée de 3 mois à compter du 4 janvier 2011, au niveau des services du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler ce contrat pour une durée de 3 mois à compter du 4 avril 2011.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

9. LOGEMENTS SOCIAUX

M. le maire rappelle que pour répondre à des besoins en logements sociaux sur notre commune, et commencer une opération de réaménagement du centre bourg, la municipalité a demandé à l'OPHIS du Puy-de-Dôme de proposer un programme de travaux.

Ce programme propose la réalisation de 4 logements sociaux rue du Pont Neuf, trois logements sociaux dans la maison paroissiale et de 5 logements au niveau de l'espace « Miramand ».

La participation de la collectivité pour cette opération est estimée à 181 000 € TTC, portage foncier compris.

Ce programme comprend également la réalisation d'une salle communale au niveau de la maison paroissiale, estimée à 30 000 € TTC, et la réalisation du local destiné à accueillir les services de la poste, au niveau de l'espace « Miramand », estimé à 115 000 € TTC.

La réalisation de cette opération pourrait commencer en 2012.

M. le maire propose de valider ce programme de travaux.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

10. AUTORISATION SIGNATURE CONTRATS :

Le Conseil municipal autorise le maire à signer sans délibération tout contrat ou mission d'un montant inférieur à 4000€.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

11. Convention de mise à disposition avec EPF/SMAF Bâtiment AC 20

Pour répondre à des besoins de locaux associatifs sur la commune, Monsieur Le Maire propose que le bâtiment rue du pont Neuf - cadastré AC 20 - propriété de l'EPF (pour le compte de la commune) ne fasse plus l'objet d'une location mais soit mis à disposition gratuite et immédiate pendant la durée de la convention avec l'EPF/SMAF.

La convention prendra effet à sa date de signature pour se terminer au jour de la signature de l'acte de vente du bien à la commune.

Arrivée de Mme Sophie MITON

12. INFOS SUR LES COMMISSIONS

2ème commission :

Les travaux devant la mairie sont terminés. La place devant l'espace culturel et le parking devant le club de l'amitié et le RAM ont été refaits. il reste à réaliser quelques marquages au sol.

Le lotissement Georges Brassens se termine au niveau des aménagements de voirie. Six lots seront ouverts à la construction.

La rénovation de l'éclairage public est en cours et avance rapidement. Toutes les boules ont été supprimées et de nouvelles lampes ont été mises sur les anciens poteaux.

Le CG effectue des travaux de renforcement de l'accotement de la route rue du Pont Neuf.

Les devis pour les projets 2011 sont en attente.

3ème commission

La souche de la cour de l'école a été supprimée

Le choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'école est en fin de validation. Le cabinet retenu sera proposé lors du prochain conseil municipal. Une discussion s'engage sur l'importance que revêt le choix du maître d'œuvre pour la qualité du résultat attendu.

6ème commission :

L'espace culturel a mis en place un atelier d'initiation à l'informatique les lundi soir de 17 à 19h, avec les services gratuits d'un bénévole.

4ème commission :

L'étude d'aménagement de la plaine de sport se poursuit, un plan de vestiaire pour le football a été proposé. Ce plan sera présenté aux utilisateurs du site le 24 mars.

Le choix du mur d'escalade de la salle de sport a été validé.

La maison rue du Pont neuf n'étant pas relouée, le Conseil propose que le Comité Communal d'Animation puisse l'utiliser comme local associatif.

5ème commission

La totalité des columbariums a été vendue. Il convient d'envisager d'en mettre de nouveaux à disposition de la population.

13. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part d'une demande écrite d'information concernant l'installation du secrétariat de mairie au rez-de-chaussée et du déplacement de l'Espace Culturel dans un autre bâtiment. Il est décidé que ces informations seront données lors de la réunion publique du 5 avril 2011.

14.DATES A RETENIR :

5 avril 2011 : réunion publique d'information budgétaire
29 avril 2011 : conseil municipal

Fin séance : 22 h 15